



# REGLEMENT DEPARTEMENTAL UFOLEP CYCLOSPORT VAL DE MARNE

2016

UFOLEP94

---

## Organisation de la CTD cycloport 94

**Délégué : Eric Piedfer Queney**

**CTD 94 :**

François Vanetti (Responsable de la CTD) : [francois.vanetti@free.fr](mailto:francois.vanetti@free.fr) (Règlement / Gestion cartes cycloport/ CTR)

Audrey Emilie Mondor (secrétaire) : [ae.mondor.usep-ufolep94@hotmail.fr](mailto:ae.mondor.usep-ufolep94@hotmail.fr)

Jocelyne Jalloux (Membre) : [william.bottini@bbox.fr](mailto:william.bottini@bbox.fr) (Organisation du départemental)

José Puicercus (Membre) : [j.puicercus@voila.fr](mailto:j.puicercus@voila.fr)

Raymond Pellé (membre) : [srpelle@wanadoo.fr](mailto:srpelle@wanadoo.fr) (Piste + CTR)

---

**La saison 2016 est régie par le règlement National UFOLEP en vigueur. Celui-ci est consultable sur le site [www.ufolep-cyclisme.org](http://www.ufolep-cyclisme.org)**

RAPPELS (Extrait du règlement national):

**A / LICENCE et CARTE « CYCLOSPORT »**

**A-2/LA LICENCE :**

[La licence UFOLEP] est valable pour la saison sportive Ufolep allant du 01 septembre au 31 août de l'année civile suivante.

La carte cycloport, qui détermine entre autres la catégorie d'âge, est désormais référencée par année civile (à cheval sur deux saisons sportives UFOLEP) du 01 janvier au 31 décembre).

**ACCUEIL DES LICENCIÉ(E)s FFC «Série 3»**

Désormais, il est possible d'accepter, en double licence, les licencié(e)s FFC «Série 3» (Mascullins et Féminines) à condition qu'ils aient «50 points ou moins» au classement régional FFC de fin d'année.

Les licencié (e)s concerné(e)s devront obligatoirement fournir la photocopie du classement régional de fin d'année où apparaîtra leur nombre de points.

Ils(elles) devront adresser cette photocopie à la personne chargée de la délivrance des cartes «Compétiteur» Ufolep/Val-de-Marne en même temps que la demande individuelle de carte «Compétiteur».

Les CTD seront tenues de fournir, à la Commission Nationale, le nom de leurs licenciés dans ce cas et leur nombre de points.

**Effet induit**

Un double licencié UFOLEP/FFC montant en 3e catégorie en cours de saison n'aura plus à choisir sa fédération et pourra continuer à courir en UFOLEP jusqu'à la parution du classement régional annuel FFC qui sera pour nous l'indicateur pour savoir s'il peut prétendre ou pas à une nouvelle licence pour la saison suivante. Cette mesure vaut pour les hommes et pour les femmes

**A/3/1- La carte « cycloport »**

La carte « cycloport » est obligatoire pour la pratique du cycloport à l'UFOLEP. Elle est délivrée par les commissions départementales. Elle est valable du 01 janvier au 31 décembre.

## **A-5 / LES MUTATIONS**

Deux cas

- a)** Un licencié dans une association Ufolep décide de ne pas renouveler sa licence dans cette association.  
Il n'a pas à faire de mutation.
- b)** Un licencié a repris sa licence et décide en cours de saison de changer d'association pour la pratique de la même activité sportive, il doit
- Aviser le président de l'association quittée par LR
  - Verser les éventuels droits correspondants
  - Joindre la copie de la LR au Président de l'association quittée lors de la demande d'homologation de la nouvelle licence.

Le Président de l'association quittée a 15 jours pour faire parvenir son avis au Comité Départemental. Si son avis est défavorable, le Comité Départemental statuera après avoir entendu le président et le licencié concernés.

En cas d'avis défavorable du Comité Départemental, le licencié pourra faire appel au Bureau National Ufolep qui donnera une décision.

- Utiliser le formulaire national (Annexes n°2 et n°2b [du règlement national])le cas échéant.

## **B / CLASSIFICATION des CYCLOSPORTIFS / « ADULTES 17 ans et plus »**

### **B-1/1- Catégories de valeur et cartes cycloport**

Les seules catégories de valeur retenues pour les Adultes 17 ans et plus sont les suivantes :

### **Grands Sportifs (GS) répartis en 2 catégories (GS-A et GS-B)**

**Ce ne sont pas des catégories d'accueil.**

L'accès à ces catégories ne se fait pas en fonction de l'âge du licencié mais de ses capacités sportives ; les licenciés y sont donc admis, sur la seule décision de la Commission départementale, et à leur demande, après pratique en 3e catégorie :

- Les cycloportifs adultes, à partir de 17 ans, dont les capacités ne leur permettent pas de suivre en 3e catégorie;
- Les féminines qui en font la demande. Elles courront pendant la même durée, seront classées avec eux et seront soumises au même système de montée.

### **Les deux catégories GS**

- Les GS-A : les licenciés classés GS âgés de 64 ans et moins.
- Les GS-B : les licenciés classés GS âgés de 65 ans au 31 décembre de l'année civile précédant la saison sportive en cours.

Pour cette saison cycliste 2016, tout le monde marquera des points, les GSa pour monter en 3e catégorie et les GSb pour monter en GSa.

Il est bon de signaler que la catégorie GS (a & b) est une catégorie de valeur et non pas une

catégorie d'âge, aussi si l'on évolue dans des catégories supérieures, le fait d'avoir 65 ans n'implique pas automatiquement de descendre en catégorie GSb.

Il faut pour être classé en catégorie GSb (pour cause d'âge), être au préalable en catégorie GSa.

Les descentes de catégories sont laissées à l'initiative des Commissions Techniques départementales/ régionales qui sont les plus à même pour connaître la valeur et le passé sportif de leurs licenciés. Il est donc inutile, suite à des refus de descente, de s'adresser à la Commission Nationale qui ne prendra jamais parti sur ce sujet.

#### **B-4-LECHANGEMENT de catégorie de valeur**

##### **B-4/1-Barème des montées pour les 1e,2e,3e catégories et GS-A-b**

Les cycloportifs de plus de 17 ans, et les jeunes de 16 ans surclassés, seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure lorsqu'ils totaliseront dans leur catégorie, au cours de la même saison, 30 points et plus.

##### **B/4/2 : cas des licenciés GS B**

A partir de la saison 2016, les GSa et le GSb marqueront des points dans les mêmes conditions que les autres catégories et pourront donc monter en catégorie supérieure.

Les GSa monteront en 3e catégorie.

Le nombre de points pour monter de catégorie est celui fixé par le règlement national.

Donc un GSb ayant totalisé 30 points montera en Gsa, là, s'il totalise à nouveau 30 points, il montera en 3è catégorie.

S'il finit la saison en GSa, il redescendra automatiquement en GSb la saison suivante. S'il finit la saison en 3è catégorie, il ne sera redescendu que d'une seule catégorie et sera versé en GSa.

Les GSb sont des licenciés GSa qui sont âgés de 65 ans révolus au 31 décembre de l'année civile précédant la saison sportive en cours et qui ont fait la demande de classification en GSb. (Un 3e catégorie ne peut pas être directement classé en GSb)

#### **Demande de changement de catégorie**

##### **Demande de Changement de catégorie (descente)**

Les demandes de changement de catégorie sont recevables uniquement au cours des périodes suivantes

DEBUT	FIN	DATE D'APPLICATION
<i>Du 1<sup>er</sup> janvier</i>	<i>Au 20 février</i>	<i>Début de saison 2016</i>
<i>Du 1<sup>er</sup> juin</i>	<i>Au 15 juin</i>	<i>Le 1<sup>er</sup> juillet</i>
<i>De la dernière épreuve cyclospor</i>	<i>Au 1<sup>er</sup> novembre</i>	<i>Début de saison 2017</i>

La demande **écrite** de descente de catégorie de valeur - **formulée par le cycloportif** - sera examinée en respectant les critères uniformisés par la Commission Technique Départementale : âge, capacité sportive, résultats obtenus, participations, montée de catégorie lors de saison précédente, fausse déclaration. Elle

sera visée par le président de l'association avec avis circonstancié.

**Pour tous les coureurs descendus au début de saison**

Retour dans la catégorie quittée en cas de victoire ou de deux places dans les 5 premiers avant le 30 juin 2016

**Pour tous les coureurs descendus au 1<sup>er</sup> juillet**

Retour dans la catégorie quittée en cas de victoire ou de deux places dans les 5 premiers avant la fin de saison

***Les coureurs accédant à une catégorie supérieure sont tenus de rester une saison complète dans cette catégorie avant de solliciter une éventuelle descente – à l'exception des cas suivants :***

COUREUR AGE DE	CLASSIFICATION ACTUELLE	CLASSIFICATION DEMANDEE
50 ans & plus	1 <sup>er</sup> catégorie	2 <sup>er</sup> catégorie
60 ans & plus	2 <sup>er</sup> catégorie	3 <sup>er</sup> catégorie
60 ans & plus	3 <sup>er</sup> catégorie	GS

**Montée de catégorie**

Tout cyclosporitif totalisant dans sa catégorie - au cours de la même saison - 30 points et plus intégrera immédiatement la catégorie supérieure.

**Déclaration de place**

Tout cyclosporitif figurant dans les 5 premiers de toutes les épreuves non publiées au calendrier UFOLEP Régional IDF est tenu de communiquer son résultat à la CTD (francois.vanetti@free.fr)

**Les Championnats Départementaux**

Disputé par catégorie d'âge, il est ouvert à tout cyclosporitif titulaire d'une licence et d'une carte nationale route (sous réserve que licences et cartes soient homologuées depuis au moins 8 jours).

**Le résultat obtenu n'est pas pris en compte pour le changement de catégorie**

**Pour accéder au :**

**Podium départemental ROUTE** : 3 participations aux épreuves organisées en Ile de France y compris les contre-la-montre (à l'exception des championnats de la spécificité) sont obligatoires pour y prétendre.

**Tout coureur ne totalisant pas trois participations à des épreuves régionales ne sera pas accepté au départ.**

**Podium départemental CLM individuel** : 3 participations à des épreuves figurant au calendrier cyclosporitif sont obligatoires pour y prétendre.

**Les Championnats Nationaux**

**National Cyclosporitif** : Disputé par catégorie d'âge, il est ouvert uniquement au cyclosporitif ayant participé impérativement aux championnats départemental et régional, et sous réserve d'être retenu(e) dans la sélection du comité.

**Contre-La-Montre** : Disputé par catégorie d'âge, il est ouvert uniquement au cyclosporitif ayant participé impérativement aux championnats départemental et/ou régional, et sous réserve d'être retenu(e) dans la

sélection du comité.

**Calendrier des championnats**

**Départemental route** : dimanche 05 juin 2016

**Départemental CLM** : BETON BAZOCHES (77) 8 mai 2016.

*Au regard du taux d'inscription, la CTD 94 statuera sur l'attribution ou non d'un maillot.*

**Régional CLM** : 19 juin 2016 – BOINVILLE LE GAILLARD (78) organisé par la CTD 92

La participation à l'une des deux épreuves CLM est indispensable pour l'inscription au National CLM.

**NATIONAL CLM** –10/11 Septembre à ORGERES EN BEAUCE (28)

**Régional piste** : 11 juin Vélodrome Jacques Anquetil PARIS (75)

**Régional route** : 26 juin 2016 – SAACY SUR MARNE (77)

**National route** : 15/16/17 juillet 2016 à ROCHECHOUART (87)